

Par courriel : rigdsag@globetrotter.net

Québec, le 18 avril 2005

Monsieur Luc Caron
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
de L'Islet-Montmagny
156, 5^{ème} Avenue
L'Islet (Québec)
G0R 2C0

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à
Saint-Cyrille-de-Lessard

Monsieur,

À la suite de la consultation publique tenue les 29 et 30 mars derniers sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir les renseignements suivants:

À la page 16 du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Montmagny, il est écrit : « une offre a été récemment déposée à la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles par la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud pour établir une entente concernant l'acheminement des matières résiduelles du L.E.S. situé à Sainte-Perpétue. À cet effet, la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud serait disposée à établir une entente sur une base de 3 ans ou jusqu'à la durée de vie résiduelle de son L.E.S. situé à Sainte-Perpétue ».

Où en sont rendus les pourparlers avec la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud à cet effet?

Une entente a-t-elle été signée?

Y a-t-il d'autres possibilités envisagées afin de disposer temporairement des matières résiduelles destinées au LES de l'Anse-à-Gilles après sa fermeture?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Il est également possible que d'autres renseignements vous soient acheminés ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission